

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

***14140833***

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE
division de Verviers
10 JUL. 2014

Le Greffier
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0539963465

Dénomination

(en entier) : **SHABI**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 4910 Theux, Route du Congrès de Polleur, 38

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - MODIFICATION DES STATUTS

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée « SHABI », ayant son siège social à 4910 Theux, Route du Congrès de Polleur, 38, dressé par le notaire Sonia RYELANDT, à Liège, le 20 juin 2014, enregistré à Liège 1, le 24 juin 2014, Volume 202, Fol.100, Case 12, trois rôles, sans renvois, reçu: cinquante euros (50,00 €), le receveur : B. HENGELS, il résulte ce qui suit :

Première résolution :

L'assemblée a décidé de transférer le siège social, actuellement établi à 4910 Theux, Route du Congrès de Polleur, 38, pour l'établir dorénavant à 4845 Jalhay, Herbiester, 16 boîte B.

Vote: cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution:

I. Rapport

A l'unanimité l'assemblée générale a dispensé le président de donner lecture du rapport de la gérance ; tous les associés présents ayant reconnu avoir reçu la copie de ce rapport et en avoir pris connaissance.

Un exemplaire de ce rapport ainsi que la situation active et passive y jointe seront déposés au greffe du tribunal de commerce en même temps qu'une expédition des présentes.

L'assemblée générale a approuvé ce rapport à l'unanimité.

II. Modification de l'objet social

L'assemblée a proposé d'étendre l'objet social comme suit:

« ...

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour compte de tiers, ou en participation avec ceux-ci,

a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement :

I. aux conseils pour les affaires et le management en général et dans le domaine administratif, financier, commercial, technique, organisationnel ou de la communication ;

II. à toutes prestations de services sous forme d'études, d'organisation, d'expertises, d'actes techniques, de fourniture de travaux, d'études de marchés et d'organisation, de conseils et d'avis ainsi que d'organisation de formations internes et externes ou de séminaires.

III. à l'exécution de tous mandats d'administrateur, gérant ou liquidateur, et en général, tous mandats et fonctions dans des sociétés, entreprises, associations ou organismes publics.

IV. à toutes opérations de gestion et d'administration comme holding, de placement, de détention à moyen ou long terme d'actions ou parts de sociétés belges ou étrangères, en vue d'en contrôler ou non les décisions via le droit de vote lié aux actions ou parts, ainsi que toutes opérations en vue de maximiser la valeur et les revenus des sociétés dont les actions ou parts sont détenues.

V. à la constitution et au développement de sociétés par voie d'apports, prêts ou investissements généralement quelconques. »

Troisième résolution : Modification des statuts

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de modifier les articles suivants des statuts comme suit:

1. Article 3: de remplacer le premier alinéa comme suit :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

" Le siège social est établi à 4848 Jalhay, Herbiester, 16 boîte B".

2. Article 4: de remplacer l'article 4 comme suit :

" La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour compte de tiers, ou en participation avec ceux-ci,

a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement :

I. aux conseils pour les affaires et le management en général et dans le domaine administratif, financier, commercial, technique, organisationnel ou de la communication ;

II. à toutes prestations de services sous forme d'études, d'organisation, d'expertises, d'actes techniques, de fourniture de travaux, d'études de marchés et d'organisation, de conseils et d'avis ainsi que d'organisation de formations internes et externes ou de séminaires.

III. à l'exécution de tous mandats d'administrateur, gérant ou liquidateur, et en général, tous mandats et fonctions dans des sociétés, entreprises, associations ou organismes publics.

IV. à toutes opérations de gestion et d'administration comme holding, de placement, de détention à moyen ou long terme d'actions ou parts de sociétés belges ou étrangères, en vue d'en contrôler ou non les décisions via le droit de vote lié aux actions ou parts, ainsi que toutes opérations en vue de maximiser la valeur et les revenus des sociétés dont les actions ou parts sont détenues.

V. à la constitution et au développement de sociétés par voie d'apports, prêts ou investissements généralement quelconques.

VI. la conception, la fabrication, la commercialisation ainsi que la vente au gros ou au détail de bijoux, articles de voyages et maroquineries, vêtements et accessoires ainsi que de livres et périodiques ;

VII. la vente sur internet et le commerce de détails hors magasin des articles susmentionnés

b) pour son propre compte, toutes activités et opérations se rapportant à la constitution et la gestion d'un patrimoine mobilier et/ou immobilier et la location-financement de biens meubles et/ou immeubles aux tiers, notamment l'acquisition par l'achat ou autrement, la vente, l'échange, la construction, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la prise en location, le lotissement, la prospection et l'exploitation de biens meubles et/ou immeubles, ainsi que toutes opérations qui, directement ou indirectement sont en relation avec cet objet et qui sont de nature à favoriser l'accroissement et le rapport d'un patrimoine mobilier et/ou immobilier, de même que se porter caution pour la bonne fin d'engagements pris par des tiers qui auraient la jouissance de ces biens meubles et/ou immeubles.

La société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en favoriser le développement ou en faciliter la réalisation, notamment, sans que la désignation soit limitative, acquérir, prendre ou donner à bail, aliéner tous immeubles, développer, acheter, vendre, prendre ou octroyer des licences, des brevets, know-how et des actifs immobiliers apparentés.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies, et notamment par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'achat de titres, d'intervention technique ou par tout autre mode, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits éventuels.

Elle pourra réaliser son objet de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés."

Quatrième résolution :

L'assemblée a conféré tous pouvoirs à la gérante pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Pour extrait analytique conforme. Sonia RYELANDT, notaire à Liège.

Déposés en même temps: expédition de l'acte, rapport spécial du gérant, situation active et passive et statuts coordonnés.